50me année. — N° 293 Le numéro 10 centimes Vendredi 17 décembre 1920

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 2.50	6.—	10.—	20.—
Etranger	» 5.—	13.50	25.—	50.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèque postal IIa 54.
O. L. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue Saint-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Canton de Fribourg	20 cent.	la ligne
Suisse	25 »	ou
Etranger	30 »	son
Réclames	60 »	espace

M. V. X.

Nouvelles du jour

La démission du ministre de la guerre en France.
Visite de souverains au Vatican.

M. Lefèvre, ministre de la guerre en France, vient de donner sa démission.

On disait déjà depuis quelque temps qu'il songeait à quitter le ministère du cabinet Leygues parce que ses collègues ne consentaient pas à fixer un temps de service militaire aussi long qu'il l'aurait voulu. Mais, avant-hier, on annonçait que l'entente des ministres était maintenant complète au sujet du projet de loi sur le service militaire. Malgré cette affirmation optimiste, M. André Lefèvre a rendu son portefeuille, expliquant cet acte en disant que le Conseil des ministres en son absence avait fixé pour l'incorporation des recrues un âge insuffisant, et il a ajouté dans sa lettre les réflexions suivantes :

Depuis longtemps, le cabinet et moi, nous ne pensions pas de même sur l'Allemagne, sur les dangers qu'elle peut nous faire courir, sur l'état militaire qu'il nous faut atteindre pour faire appliquer le traité, pour nous défendre au besoin et pour prévenir, en tout cas, une attaque à revers des Etats comme la Pologne, la Tchéco-Slovaquie et la Roumanie, dont l'existence est indispensable à notre sécurité. C'est pour moi un cas de conscience. Ce n'est pas sans angoisse que j'éprouve la crainte de voir croître et se rapprocher le péril qui menace à l'est, et auquel vos collaborateurs et vous, Monsieur le Président, ne croyez pas au même degré que moi. Mais moi qui y crois, je serais impardonnable si je ne le plaçais pas au premier rang de mes préoccupations et si je le subordonnais à des considérations politiques, parlementaires ou autres.

M. André Lefèvre a mal agi. Il n'avait qu'à demander à s'expliquer encore une fois devant ses collègues. Si on ne lui donnait pas satisfaction, il était libre de s'en aller ; mais il ne devait pas ajouter des réflexions qui lui font une réclame patriotique aux dépens de ses collègues.

L'acte de M. Lefèvre s'explique lorsqu'on connaît son caractère *original et tout d'une pièce*. Arrivé jadis au Conseil municipal de Paris comme socialiste, il surprit bientôt ses électeurs par son dédain de la popularité. Nommé député à la Chambre en 1910, il refusa de se laisser classer dans les partis ; il prétendit ne prendre conseil que de sa conscience et de son intelligence, ce dont on ne peut pas le blâmer, d'autant moins qu'il affirma de plus en plus la règle inflexible de ne jamais tenir compte de ce qui ne touchait pas à l'existence et au *salut* du pays. Sa formule dédaigneuse de la politique pure fut surtout dans le goût de la Chambre élue en 1919. Ce patriote intègre eut bientôt tous les suffrages ; il fut nommé vice-président de la Chambre et mit le sceau à sa réputation en critiquant avec force le traité de Versailles. On le nomma rapporteur général du budget et il continua ses critiques et ses déclarations avec la même énergie. La haute opinion qu'on avait de lui fit que M. Millerand, lorsqu'il forma son cabinet, se crut obligé de confier le portefeuille de la guerre à ce grand indépendant. L'expérience vient de lui prouver que les hommes très intelligents et tout d'une pièce ne sont pas nécessairement des hommes de gouvernement.

Pour lui faire comprendre qu'il était remplaçable, on lui a immédiatement choisi un successeur en la personne de M. Raiberti, député de Nice.

***

La visite du roi de Danemark, Christian X, au Saint-Père, donne l'occasion de remarquer que le souverain danois est le cinquième chef d'Etat se rendant au Vatican depuis l'avènement de Benoît XV.

Le premier fut le prince de Monaco, Albert Grimaldi, le 21 juillet 1916. Sa visite au Souverain Pontife scella sa réconciliation avec le Saint-Siège après l'incident de 1904 (communication à la France de la circulaire confidentielle concernant le voyage à Rome du président Loubet) qui avait amené la rupture des rapports diplomatiques. Cette visite eut lieu sans bruit : on ne la connut que quelque temps après.

Le deuxième fut le président des Etats-Unis, le 4 janvier 1919. M. Wilson, en allant à Paris pour la Conférence de la paix, passa par Rome. Il n'est pas nécessaire de rappeler les espoirs que cette visite avait fait naître ; s'ils ne se sont pas réalisés, la faute, certes, n'est pas du côté du Vatican.

Le 25 avril 1919, ce fut l'émir Faïçal, l'éphémère roi de Syrie. Il entra chez le Saint-Père avec le prêtre maronite Ubaid, qui lui servit d'interprète. Audience de forme privée, mais dont l'émir emporta une impression profonde.

Le 20 mai suivant, arrivait au Vatican le président du Brésil, M. Pessoa, confirmant par là les rapports excellents qui existaient entre le plus grand Etat sud-américain et le Saint-Siège.

A ces visites, il faut ajouter celle de l'héritier de la couronne britannique, le prince de Galles, le 27 mai 1919, qui eut lieu avec un grand cérémonial.

Quant à l'hommage rendu à Benoît XV par les souverains danois, il vaut la peine d'enregistrer que, sur la route du Vatican, Christian X, la reine et leur suite s'arrêtèrent à l'église Sainte-Marie en Transpontine, où est l'autel du roi de Danemark saint Canut, martyr, le protecteur du royaume. Le roi déposa sur l'autel une couronne de fleurs et de laurier avec des rubans aux couleurs nationales.

Après l'audience, les souverains descendirent dans la basilique de Saint-Pierre. Le tombeau des Apôtres aura certainement *parlé à leur cœur et à leur intelligence.*

***

Le *Correspondant* de Paris, dans une étude sur la propagande de guerre des Alliés, fait une constatation digne d'être relevée : c'est que, parfois, ce fut la propagande qui dirigea la politique, au lieu que les vues politiques auraient dû diriger la propagande. Ce fut le cas, notamment, au sujet de l'Autriche. Voici ce qu'écrit le *Correspondant* :

« Les directeurs de la politique de l'Entente avaient résolu la destruction de la monarchie austro-hongroise. On peut constater, en passant, qu'ils avaient pris cette résolution sans savoir très exactementement quelles pourraient en être les conséquences, et avec cette ignorance de la situation économique qui sera un sujet de stupéfaction pour les historiens de l'avenir. »

Longtemps perplexes sur le sort qu'ils réservaient à l'Autriche-Hongrie, les Alliés se décidèrent brusquement, parce que lord Northcliffe, directeur de la propagande en pays ennemis, avait besoin d'être fixé. « La nécessité de commencer immédiatement une action en Autriche-Hongrie eut pour résultat que ce fut la propagande qui dirigea la politique. »

A Paris et à Londres, on nourrit plus d'un regret tardif au sujet de certaines décisions prises de la sorte, inconsidérément.

***

Il y a partout des gens industrieux à tirer parti des embarras de l'Etat. Le Reichstag allemand est occupé du cas d'un de ces faiseurs à qui les ateliers de Spandau pour la fabrication du matériel de guerre ont vendu leur outillage devenu inutile. Cette affaire a été traitée d'une façon ruineuse pour l'Etat pendant que l'adjudicataire en a déjà tiré un bénéfice de 30 millions. Et cet ingénieux brasseur d'affaires, du nom de Cahn, n'a que vingt-neuf ans ! Pour des raisons mystérieuses, la députation socialiste se sent prise d'une grande indulgence à son égard. Les principes de saine administration fléchissent aussi bien chez les Catons rouges que chez d'autres, quand les amis sont en cause.

NOUVELLES DIVERSES

M. Tittoni, membre pour l'Italie du conseil de la Société des nations, étant souffrant, a été remplacé par le marquis Imperiali.

— M. Millerand a été, hier jeudi, après midi, faire une visite à M. Paul Deschanel, avec lequel il a eu un assez long entretien, pour l'électrification des chemins de fer rhétiens. Le Conseil fédéral propose de prendre à sa charge la moitié. Les Chemins de fer rhétiens paieront un intérêt de 5 % jusqu'en 1930 et amortiront à raison de un pour cent. La Confédération devient créancière hypothécaire privilégiée de la ligne. Le projet d'arrêté est adopté par 92 voix sans opposition.

M. Bersier (Vaud) rapporte sur la participation de la Confédération à la création d'une société financière suisse pour l'industrie hôtelière.

Une conférence, convoquée par le Département de l'économie publique et tenue avec les représentants des banques et de la Société suisse des hôteliers, a décidé la fondation d'une société fiduciaire hôtelière au capital de 5 millions, dont 2 ½ souscrits par la Confédération. Cette société a pour objet de donner aux hôteliers un concours matériel et moral sous forme de prêts et de conseils techniques.

L'arrêté fédéral est déclaré urgent et entre immédiatement en vigueur.

M. Walser (Grisons) rapporte en allemand. M. Lauffer (Berne) propose, au nom d'une minorité, d'ajouter à l'arrêté une disposition subordonnant la participation de la Confédération *à la condition que les entreprises ne se* refusent pas à réglementer les conditions de travail et de salaires des employés par contrat collectif. M. Balmer (Lucerne) estime qu'on ne saurait lier une subvention aux conditions préconisées par la minorité de la commission.

A 6 heures 45, le débat est interrompu et la séance est levée.

La réunion de l'Assemblée fédérale

Berne, 16 décembre.

Comme la *Liberté* l'a annoncé, M. Schulthess a été élu président de la Confédération par 136 voix.

A l'élection du vice-président du Conseil *fédéral, il y a eu 196 bulletins délivrés*, 135 rentrés, 15 blancs, 3 nuls, 167 valables.

M. Haab a été élu par 163 voix. Obtinrent des voix : M. Scheurer, 1 et M. Chuard, 1.

Elections au Tribunal fédéral. Bulletins délivrés 185, rentrés 175, blancs, 19, nul 1, valables 155. Majorité absolue 75. M. Ostertag est élu président du Tribunal fédéral par 148 voix. Obtiennent des voix : MM. Oser 3, Schmid 2, Ursprung et Soldati 1.

Election du vice-président du Tribunal fédéral. Bulletins délivrés 181, rentrés 178, *blancs 30, nuls 6, valables 142, majorité* absolue 72. M. Schmid est élu par 126 voix. Obtiennent des voix : MM. Oser 5, Thélin 4, Jæger 2, Rossel 2 et divers.

Election d'un juge au Tribunal fédéral, en remplacement de M. Reichel, démissionnaire. Bulletins délivrés 193, rentrés 189, blancs, 29, nuls 4, valables 156, majorité absolue 79. Est élu M. Z'graggen, juge au Tribunal cantonal bernois, par 90 voix. Obtiennent des voix : MM. Lohner 19, Bertoni 15, Gœtzinger 10, etc.

Les 136 recours en grâce sont liquidés sans discussion, et la séance de l'Assemblée fédérale est levée à 10 heures.

AU CONSEIL NATIONAL

La séance est ouverte à 10 heures du matin.

On reprend la discussion du budget de l'économie publique.

M. Stoll (Zurich) présente une série de propositions dont la principale consiste à augmenter de 50,000 fr. le crédit pour l'enseignement commercial professionnel. M. Rickli (Berne) propose une subvention de deux millions aux cantons et aux sociétés d'utilité publique pour la lutte contre la tuberculose. Dix mille personnes meurent, chaque année, en Suisse, de cette terrible maladie ; 80,000 personnes en sont malades et 20,000 pourraient être guéries si on avait assez de place dans les sanatoriums. M. Donini (Tessin) demande une augmentation du crédit pour les stations cantonales d'essais viticoles, afin de pouvoir *créer une station viticole au Tessin.*

M. Streuli (Zurich) appuie les propositions de M. Stoll. M. Hoppeler (Zurich) appuie la proposition de M. Rickli. M. Stuber (Soleure), rapporteur de la commission, déclare que, sous la forme d'une motion, la proposition de M. Rickli serait acceptable. M. Schulthess, chef du Département, constate que les seules réductions proposées par la commission s'élèvent à 6000 fr. seulement, sur un total de près de 30 millions. Le Conseil fédéral est d'accord avec ceux qui proposent une subvention de 55,000 francs au secrétariat ouvrier, au lieu de 45,000 proposé par la commission. Au sujet du crédit pour les stations viticoles, il estime qu'il est préférable de le laisser tel quel, mais déclare qu'il étudiera le vœu de M. Donini. Le Conseil fédéral accepte d'étudier, mais sous forme de postulat, la proposition de M. Rickli. La question de la lutte contre la tuberculose est à l'étude. Le projet de loi, devant être soumis à une commission consultative, a dû être ajourné après le nouvel an. On passe à la votation. Par 55 voix contre 47, la Chambre maintient à 10,000 fr. le crédit à la fédération des employés que la commission proposait de réduire à 5000 fr. Pour le secrétariat ouvrier, deux propositions sont en présence : celle de M. Schneeberger, à laquelle se rallie M. Grospierre, de fixer le crédit à 60,000 fr., celle de M. Streuli de le fixer à 55,000. Cette dernière proposition est votée, par 87 voix contre 39. Par 50 voix contre 49, la Chambre maintient, contre l'avis de la commission, un crédit de 1000 francs à l'*association suisse pour la lutte contre le chô*mage. Elle repousse, par 71 voix contre 45, l'augmentation du crédit à l'enseignement commercial, proposée par M. Stoll.

On adopte sans opposition le postulat de M. Rickli, demandant au Conseil fédéral un rapport sur la possibilité d'affecter un premier versement de 2 millions au fonds pour la lutte contre la tuberculose. La Chambre adopte ensuite, sans discussion, le budget des postes et chemins de fer, ainsi que ceux des établissements en régie.

On passe au vote d'ensemble. Au nom des socialistes, M. Schmid (Argovie) formule une proposition de rejet. L'ensemble est voté par 94 voix contre 21.

La séance est levée à midi 30.

A la séance de relevée, à 4 heures et demie, MM. Choquard (Berne) et Keller (Argovie) rapportent sur un prêt de 17,500,000 fr.

AU CONSEIL DES ÉTATS

Berne, 16 décembre.

Après la réunion de l'Assemblée fédérale, le Conseil des Etats reprend sa séance. Il prend acte d'une plainte du Tribunal fédéral des assurances au sujet de quelques assertions de M. le conseiller fédéral Scheurer.

MM. Winiger (Lucerne) et Brügger (Grisons) rendent hommage au tribunal en cause; *puis l'incident est clos.*

Le Conseil adopte l'article 7 revisé de la loi du rachat des chemins de fer, prolongeant la durée du délai d'amortissement du capital d'établissement.

On aborde ensuite la discussion de l'initiative relative aux étrangers. Le rapporteur, M. Winiger (Lucerne), constate que le nombre des signatures requises a été atteint et propose de soumettre l'initiative au peuple et aux cantons.

La séance, interrompue à midi, est reprise *l'après-midi.*

Après rapport de M. Charmillot (Jura bernois), le Conseil vote le subside de la Confédération pour l'équipement des recrues en 1921. Puis il discute divers chapitres du budget. Les recettes des départements sont votées sans opposition. M. *Musy*, conseiller fédéral, fait ressortir que le budget des douanes, qui prévoit de 90 à 97 millions aux recettes, se présente à *vraisemblablement avec* une augmentation, en raison de l'application de droits plus élevés.

Au sujet de la dette, M. Musy fait observer que *le fonds actuel d'amortissement* sera épuisé par le prochain prélèvement annuel de 5 millions et il préconise un nouveau plan d'amortissement.

Au chapitre des impressions, M. Ochsner (Schwytz) demande la suppression du monopole dont jouissent les imprimeries bernoises.

Le débat est interrompu à 5 h. 30.

Le recensement

On nous écrit de Lugano :

On connaît maintenant le résultat du recensement du 1er décembre pour la ville de Lugano.

Il marque un recul assez considérable, en regard de celui d'*il y a dix ans. Lugano a*, aujourd'hui, 12,925 habitants ; il en avait 13,466 en 1910. Ce recul porte exclusivement sur l'élément étranger. Les étrangers sont au nombre de 5430, au lieu de 6680. Ce déchet a été causé par la guerre.

La population suisse, de son côté, a passé de 6606 à 8393 âmes. Lugano est donc redevenue une ville helvétique.

Au point de vue religieux, on enregistre une diminution chez les catholiques, qui sont aujourd'hui 10,356, tandis qu'ils étaient 11,155 en 1910. Il est vrai que les vieux-catholiques n'étaient pas alors classés à part ; or, le recensement actuel nous apprend qu'ils seraient au nombre de 659. Mais nous ne nous trompons pas en affirmant que ces 659 ne sont pas tous adhérents au chisme vieux-catholique. Il se trouve évidemment parmi eux nombre d'individus qui ont voulu manifester leur opposition au « *cléricalisme* » en se faisant passer pour vieux-catholiques, alors que, il y a dix ans, pour la même raison, ils se disaient « sans confession ». Cela pourrait expliquer pourquoi ces derniers, malgré les objurgations de l'*Avanguardia* et l'invite de la *Gazzetta ticinese*, reculent de 1198 à 1017.

Les protestants luganais ont vu leur nombre monter de 1056 à 1680, et les israélites de 57 à 111.

L'assemblée de la Société des nations

L'admission de nouveaux Etats

Genève, 16 décembre.

L'ordre du jour de l'assemblée plénière appelle le débat sur l'admission de la Bulgarie.

Lord Robert Cecil, président de la sous-commission, rappelle qu'un supplément d'enquête a été ordonné à l'égard de la Bulgarie et qu'il fut en faveur de ce pays. Le vote à l'appel nominal a lieu.

M. Viviani (France) déclare que, insuffisamment éclairé, il s'abstient ; mais il n'a rien contre la Bulgarie.

La Bulgarie est admise par 35 voix sur 37 votants.

Après les exposés de MM. Nansen, Huneeus, président de la cinquième commission, et Restrepo (Colombie), qui parlent en faveur de l'admission de Costa-Rica, cette République est admise par 38 voix sur 38.

M. Poullet (Belgique), rapporteur de la sous-commission, recommande l'admission de la Finlande, en déclarant que cette mesure ne préjuge en rien de la solution de la question des îles Aland. L'orateur constate que la Finlande s'est déclarée disposée à assurer la protection des minorités, comme *le demande lord Robert* Cecil ; la Finlande est admise par 39 voix sur 39.

En ce qui concerne le Luxembourg, M. Poullet (Belgique) signale que sa neutralité, qui est une neutralité désarmée, n'a aucun rapport avec la neutralité suisse, qui est une neutralité armée, que la Suisse s'engage à faire respecter. En raison des déclarations du gouvernement luxembourgeois relatives au passage éventuel des troupes de la Société des nations sur son territoire, le rapporteur propose l'admission du Luxembourg.

Le Luxembourg est admis par 39 voix sur 39 votants.

Le débat s'ouvre ensuite sur la demande d'admission de l'Arménie, qui n'est pas recommandée par la commission.

Le Dr Nansen constate que de grandes difficultés s'opposent à l'admission de l'Arménie. Quand le traité de Sèvres, que l'Arménie a signé, sera ratifié, on pourra examiner si ce pays n'est pas membre de droit ; mais le traité n'est pas encore ratifié. Le Dr Nansen exprime le désir que *cette admission ait lieu le* plus tôt possible. M. Rowell (Canada) dépose un vœu demandant que, l'an prochain, l'Arménie soit admise définitivement.

La demande d'admission de l'Arménie est repoussée par 21 voix contre 7 et 10 abstentions. Ont voté oui : le Canada, le Pérou, le Portugal, Salvador, la Suisse et le Vénézuéla.

M. Barnes a fait remarquer que, au sein de *la commission qui s'est occupée des organisa*tions techniques, il n'a pas été question de l'admission de l'Arménie dans ces organisations. *Est-ce une comédie pour compenser* le fait que l'Arménie n'est pas admise ?

Lord Robert Cecil rappelle les difficultés qu'il y aurait à accomplir l'article 10 du pacte à l'égard de l'Arménie. Il propose que l'Arménie, même sans être membre, puisse envoyer un représentant à l'Assemblée, qui y prendrait la parole lors de la discussion des questions intéressant son pays.

En réponse à une question de M. Millen (Australie), le président déclare ne rien savoir du changement de gouvernement en Arménie. *M. Viviani fait alors remarquer que l'on ne* demande pas à l'Arménie de venir à la Société des nations, mais que c'est à elle à le demander.

M. Millen désire qu'on prenne des informations sur l'état actuel du gouvernement arménien avant de prendre une décision.

M. Barnes propose de passer à la suite de l'ordre du jour et d'ajourner toute décision sur la participation de l'Arménie aux organisations techniques.

M. Viviani demande le renvoi de la question arménienne à la commission. Il en est décidé ainsi.

L'assemblée passe à l'examen du cas des Etats baltes : Esthonie, Lettonie et Lituanie.

M. Viviani (France) : « Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoques sur les sentiments de *générosité qui sont partagés ici par tout* le monde. » M. Viviani rappelle que l'article 10 du Pacte prévoit que si un Etat est en danger, la Société des nations doit lui venir en aide. La Société des nations ne veut pas tromper ses membres et leur faire croire qu'on les aidera, alors que cela n'est pas vrai. Que les pays qui veulent admettre les Etats baltes le disent *et s'engagent dès aujourd'hui* à venir au secours de ces pays si c'est nécessaire *(rires et applaudissements unanimes).*

Sur 32 votants, 27 Etats se prononcent contre l'admission de l'Esthonie et 5 pour.

M. Restrepo parle en faveur de l'admission

des Etats baltes, qu'il affirme remplir toutes les conditions requises par le pacte. L'orateur craint que, n'acceptant pas les petits Etats, la Société des nations aille à la faillite.

Au vote, l'admission de la Lettonie est repoussée par 24 voix contre 5. L'admission de la Lituanie est également repoussée par 24 voix contre 5.

Le Dr Nansen expose que la sous-commission était favorable à la Géorgie, mais que la commission s'y est montrée défavorable. Il constate que seule une certaine partie des frontières de la Géorgie ne sont pas définies et il rappelle la magnifique civilisation de ce pays, qui plaide en faveur de son admission. Si l'on veut établir la paix en Arménie, l'appui de la Géorgie serait d'un poids énorme.

Lord Robert Cecil constate que la seule difficulté est l'article 10. Or, la situation est la même pour la Géorgie que pour Costa-Rica et d'autres pays lointains qui ont cependant été admis par la Société des nations. Les arguments favorables sont nombreux et puissants. L'histoire de ces dernières années et l'histoire en général nous fait un devoir de protéger les petits peuples.

M. Fisher rappelle que la commission a trouvé qu'il n'y avait pas de raison de faire de différences entre la Géorgie et les pays baltes. Il dit : « Il ne faut pas, dit-il, voter en hommes sentimentaux, mais en hommes responsables, et ne pas s'engager dans des responsabilités qui sont trop graves.

M. Fisher ne peut adhérer en conséquence à l'opinion de M. Nansen et de lord Robert Cecil.

Le Dr Nansen réplique qu'il y aura toujours plus de danger à repousser la Géorgie qu'à l'accepter et qu'un refus affaiblirait la portée morale de la Société des nations.

Au vote, la demande de la Géorgie est repoussée par 14 voix contre 10. La Suisse a voté en faveur de son admission.

L'admission pure et simple des quatre Etats baltes a été repoussée par l'assemblée.

Le président propose alors à l'assemblée de se prononcer sur le vœu suivant : « Il est désirable que les quatre nations : Esthonie, Lettonie, Lituanie et Géorgie soient, si elles le demandent, traitées de la même manière que les membres de la Société des nations en ce qui concerne la participation aux organisations techniques. » Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Une exception a été faite en ce qui concerne l'Arménie.

Lord Robert Cecil prend alors la parole. Il demande à l'Assemblée de repousser ce vœu en ce qui concerne l'Arménie.

Séance levée à 19 heures 30.

A la commission des mandats

Genève, 17 décembre.

La 6me commission a pris connaissance, au cours de sa dernière réunion, du rapport présenté par la sous-commission des mandats. Elle a terminé son rapport en exprimant son regret de n'avoir pu prendre connaissance des projets qui doivent permettre au conseil de procéder à l'élaboration définitive des mandats confiés aux diverses puissances. La commission n'a pas pu, en connaissance de cause, remplir la mission dont elle avait été chargée. M. Andrade (Portugal) a présenté une observation au sujet des boissons alcooliques, dont la vente serait tolérée en Afrique. Il estime qu'il y a lieu de prohiber purement et simplement toute boisson fermentée. M. Fisher (Angleterre) voudrait que le rapport tînt compte du fait que la commission aurait désiré confier au conseil la répartition exclusive des mandats, si celle-ci n'avait été préalablement effectuée par les puissances alliées. En fin de séance, la commission a adopté la proposition de renvoi à l'assemblée formulée par lord Robert Cecil.

Pour ou contre Moscou ?

Le plébiscite général, dans le parti socialiste suisse, sur les décisions prises au congrès des 10, 11 et 12 décembre repoussant les vingt et une conditions de Moscou, aura lieu du 5 au 20 janvier.

ÉTRANGER

—o—

La conférence de Bruxelles sur les capacités de l'Allemagne de fournir les réparations

Bruxelles, 16 décembre.

(Havas.) — La première séance de la conférence technique s'est ouverte ce matin à dix heures. L'arrivée des délégués, aussi bien Allemands qu'Alliés, au Palais des Académies où ont lieu les réunion, est passée complètement inaperçue du public.

Les puissances représentées sont du côté de l'Entente : la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Italie et le Japon. Le gouvernement des Etats-Unis, pressenti pour l'envoi d'un délégué, s'est fait excuser.

C'est M. Delacroix, ancien premier ministre de Belgique, qui préside la séance ; il signale que deux délégués ayant voix délibérative par puissance, les autres membres des délégations ne seront entendus au cours de la discussion qu'à titre consultatif.

La séance tenue ce matin a été consacrée à un exposé du délégué allemand Schroëder, qui a dépeint sous les couleurs les plus sombres la situation économique de l'Allemagne et donné un petit aperçu de la situation du budget ordinaire. La délégation allemande a fait valoir qu'on espère, en Allemagne, qu'une situation semblable à celle qui règne aujourd'hui en Autriche pourra être évitée, à condition que les Alliés ne mettent pas le couteau sur la gorge des Allemands.

Les premiers ministres de l'Entente

Londres, 16 décembre.

(Havas.) — Un correspondant du *Daily News* à Milan dit qu'il est informé de bonne source que M. Lloyd George arrivera à Nice au milieu de la semaine prochaine pour conférer avec M. Leygues et le comte Sforza. Le Premier anglais passera ses vacances de Noël à Nice.

Accusation contre Charles Ier

Milan, 16 décembre.

Le *Corriere della Sera* donne des détails sur un complot des Habsbourg, révélés par la *Politikia* de Belgrade. Il résulterait des pièces saisies que le but des conjurés était de séparer la Croatie de la Serbie et de la joindre à la Hongrie, ayant de nouveau à sa tête la famille des Habsbourg. Selon des informations de source autorisée, le parti Raditch serait dans le complot, car il entretient des relations avec les agents de l'ex-empereur Charles à Vienne et à Budapest.

Milan, 16 décembre.

Le *Corriere della Sera*, commentant les nouvelles sur le complot des Habsbourg dit que les milieux de Rome envisagent l'idée qu'on demandera à la Suisse l'expulsion de l'ex-empereur Charles. A ce propos le *Corriere della Sera* relève que, une fois la Suisse en possession des documents saisis, elle devra admettre que Charles de Habsbourg a abusé de l'hospitalité suisse, et qu'elle ne pourra être accordée indéfiniment sans que le gouvernement fédéral soit accusé de complicité dans ces intrigues dirigées contre l'Etat yougo-slave.

Les nouveaux abonnés pour 1921 recevront « La Liberté » dès ce jour, à condition d'avoir envoyé le prix de leur abonnement, pour six ou douze mois.

Les abonnés qui nous envoient le montant de leur abonnement par mandat postal sont priés d'indiquer s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un *renouvellement*.

L'ADMINISTRATION.

CARNET DE LA SCIENCE

Les injections de lait

Le docteur Fafner écrit dans la *Libre Belgique* :

Vers 1916, on commença à parler des effets remarquables obtenus à Vienne dans certaines affections oculaires par les injections sous-cutanées de lait stérilisé. En 1917, un oculiste de grande valeur déclarait que cette méthode constituait une des acquisitions les plus précieuses de l'oculistique depuis vingt cinq ans.

Depuis, partout en Europe, la confirmation est venue et les spécialistes les plus autorisés ont enregistré des succès vraiment merveilleux. En ces derniers temps, les médecins ont suivi les oculistes et appliqué la méthode au traitement des affections internes de nature infectieuse : septicémie, érysipèle, grippe, tuberculose osseuse ou articulaire (mauvais résultats dans la pulmonaire) ; certains rhumatismes aigus, le choléra, la dysenterie, voire même certaines albuminuries et l'eczéma, etc. Rien à espérer, semble-t-il, dans les cas chroniques.

Une à deux injections, très rarement trois, suffisent. On injecte sous la peau, n'importe où, cinq centimètres de lait stérilisé par ébullition.

Après deux heures, la douleur apparaît très supportable. Après 4 ou 5 heures, le malade est pris de frissons. La fièvre apparaît, elle va de 38° à 40°,6 parfois. A ce moment, les malades sont énervés, agités, souffrant de maux de tête, parfois de nausées, etc. Quelques heures après, une transpiration abondante s'établit et le malade se sent mieux. Le lendemain, la fièvre a disparu. Tous ces phénomènes sont d'autant plus marqués que le sujet est plus jeune.

Que s'est-il donc passé ? Quel est le pourquoi de ces réactions si violentes et quelle est la nature de ces réactions ? Le lait agit en exaltant les réactions défensives de l'organisme. On introduit dans l'organisme non pas cinq centimètres cubes d'un corps inerte comme le sable, mais un liquide extrêmement complexe. La caséine et la nucléine augmentent le nombre et l'activité de leucocytes, qui font la police de l'organisme. Vingt autres éléments agissent peut-être dans un autre sens pour concourir à la défense de la place. Est-ce l'élévation de température, est-ce la congestion artificielle des foyers morbides qui, en fin de compte, amène la guérison ? La question est à l'étude. Contentons-nous d'enregistrer les résultats.

Dans le domaine des affections oculaires où le contrôle est facile et rigoureux, les résultats depuis quatre ans se sont montrés de tout premier ordre ; il est évident qu'on obtiendra — et qu'on a obtenu déjà — des résultats analogues dans le champ beaucoup plus vaste de la médecine interne et de la chirurgie, sur le terrain des affections infectieuses de toute sorte.

Il est bien inutile de citer ici des cas vraiment impressionnants de guérisons obtenues par la méthode que nous venons de décrire et qui n'est encore qu'à ses débuts.

Son inocuité est établie, son efficacité est hors de conteste. De jour en jour, on va multiplier et préciser ses applications, qui paraissent devoir être extrêmement vastes. N'attendez pas une panacée, un « guérit tout ». Cela n'existe pas. Mais vous avez le droit d'espérer que l'injection de lait sera dans quelques années, entre les mains de tous les médecins, une des armes les plus puissantes et les plus inoffensives qui soient pour lutter contre les maladies infectieuses et microbiennes.

M. Edison et le monde invisible

M. Edison vient de s'expliquer dans une revue scientifique américaine sur ses recherches au sujet de la possibilité de construire un appareil pour les communications entre le monde des vivants et celui des défunts. M. Edison expose qu'il n'entend ni confondre les adeptes du spiritisme ni donner crédit à leurs idées. Il veut mettre au service des amis des études psychiques un moyen scientifique de vérifier leurs hypothèses sur les communications entre les gens de ce monde et les êtres du monde invisible. Ajoutons que M. Edison a fait à ce propos étalage de vues singulières sur l'existence d'êtres purement spirituels. On peut être un ingénieux inventeur et ignorer des choses importantes et des faits dûment attestés.

BEAUX-ARTS

La radiographie des tableaux

Une communication a été faite à l'Académie des sciences de Paris, sur de curieux résultats obtenus par M. André Chéron dans l'application de la radiographie à la recherche de l'ancienneté des tableaux et à la découverte des retouches ou truquages dont ils peuvent avoir été l'objet.

Le procédé est basé sur ce fait que les peintres anciens employaient des couleurs minérales, tandis que les modernes se servent généralement de peintures laquées ou de couleurs d'aniline; or, les premières sont opaques pour les rayons X, tandis que les secondes se laissent plus ou moins traverser par ces radiations. Un tableau ancien photographié au moyen des rayons X, à travers sa toile, donnera une épreuve très nette, tandis que celle obtenue avec un tableau moderne sera floue ou même tout à fait nulle. La nature de l'enduit qui recouvre la toile intervient également : les anciens se servaient d'un enduit formé de colle dans laquelle on délayait du carbonate de chaux, substance transparente aux rayons X ; les toiles modernes sont enduites de céruse (carbonate de plomb) complètement opaque pour ces rayons. Les mêmes différences d'action révèlent les retouches ou les truquages.

Parmi les nombreuses épreuves comparatives soumises à l'Académie des sciences, se trouvaient celles d'un tableau ancien de l'école hollandaise représentant un Christ en croix et divers personnages en prière. L'un de ces personnages, une femme, ayant paru avoir une importance exagérée, on eut l'idée de soumettre le tableau à l'épreuve de la radiographie ; on fit apparaître ainsi, à la place de la figure de femme (retouche moderne), celle d'un moine qui existait primitivement sur la toile.

Echos de partout

—o—

AFFAIRE DE RADIOGRAPHIE

Le docteur Simon Flexner, de l'Institut Rockefeller, de New-York, à qui le gouvernement français a conféré la croix de la Légion d'honneur, racontait à quelques membres de l'Académie de médecine de Paris une historiette assez amusante.

— Je connais, fit-il, un spécialiste américain fort réputé pour l'emploi des rayons X en matière médicale, et ce spécialiste reçut, voici quelques mois, la lettre suivante qui lui était écrite par un gros fermier de l'Ohio :

« Eminent Docteur,

« J'ai accidentellement avalé, voici exactement dix-sept jours, une pointe d'acier, longue d'un pouce, et qui m'est demeurée dans l'estomac.

« Je suis pour l'instant très surchargé d'affaires, et ne saurais trouver les loisirs de vous aller consulter à New-York. Je vous aurais, en conséquence, beaucoup d'obligation si vous vouliez bien venir sans retard à Corners, la station la plus proche de ma ferme. Mon char-à-banc vous y attendra.

« Mais dans le cas où vous ne pourriez pas venir en personne, envoyez-moi donc par la poste une douzaine de rayons X, avec les instruments nécessaires et j'essayerai moi-même de les mettre en action. »

A cette lettre, voici ce que le spécialiste répondit :

« Je regrette d'avoir à vous annoncer que mes engagements et rendez-vous ne me permettent pas de me rendre actuellement à Corners, et que je n'ai malheureusement pas de *rayons disponibles pour l'instant*.

« Si vous ne pouvez pas passer à mon cabinet médical de New-York, envoyez-moi donc votre estomac par colis postal et j'examinerai avec intérêt ce que je pourrai faire pour vous. »

MOT DE LA FIN

Les mots de la rupture :

— Mais vous me disiez, monsieur, que j'étais un rêve.

— Evidemment, vous étiez un rêve. Mais on se réveille et l'on s'aperçoit alors que rien n'était vrai.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

L'aventure du banquier parisien

M. Antonin Frézouls a été conduit mardi soir au cabinet de M. Warrain, juge d'instruction à Paris. Le magistrat a donné connaissance au banquier des deux plaintes dont il faisait l'objet : celle de M. Desmazes et une autre émanant de M. Lambert, publiciste financier. Celui-ci, qui a remis à M. Frézouls une somme de 150,000 francs destinée à une souscription à l'emprunt, a jusqu'ici réclamé en vain des récépissés. Le banquier a déclaré à M. Warrain que ces récépissés se trouvaient dans un coffre-fort qu'il aurait en commun avec un M. Hémard. Il a parlé aussi d'un autre coffre-fort dans une agence, dans lequel il a renfermé et rangé une partie de l'actif de sa banque.

M. Faradicq, commissaire à la police judiciaire, a reçu mandat de faire les perquisitions et les vérifications nécessaires sur ces divers points. Le juge d'instruction a en outre chargé M. Poirier, expert, d'examiner la comptabilité du Crédit international et colonial.

La famille de M. Frézouls croit qu'il a été réellement dépouillé d'une somme de 580,000 francs. Elle a fait remettre à M. Warrain une note manuscrite trouvée parmi les papiers personnels du banquier, et qui en établirait l'origine. Pendant la guerre, M. Frézouls avait, dans une vente de mulets espagnols à d'Italie, obtenu, à titre de commission, 5 francs par bête, soit 630,0000 fr., sur lesquels 89,000 fr. revenaient en ristourne à une banque de la place Vendôme. Il lui restait à toucher 541,000 francs, c'est-à-dire à peu près la somme qui lui aurait été remise à Melun et dont il se plaint d'avoir été dépouillé.

Après l'avoir inculpé d'abus de confiance, M. Warrain a fait écrouer M. Frézouls à la *prison de la Santé*.

Sa famille demande son interdiction judiciaire.

SUISSE

Une arrestation

La police de Zurich a arrêté un étudiant bavarois recherché pour vols et détournements d'une valeur totale de 300,000 marcs.

Incendie à Brigue

Mercredi après midi, un incendie s'est déclaré dans la maison de M. Pernig, président du tribunal de Brigue, où se trouvent la banque de Brigue et trois grands magasins de confection. Le feu a pris dans les caves et s'est communiqué à la provision de charbon. Hier matin, la chaudière du chauffage central faisait explosion. Les dégâts sont importants.

Tremblement de terre

L'Institut sismologique suisse de Zurich a enregistré hier après midi, jeudi, à 1 heure 15 minutes, le commencement d'un tremblement de terre, à une distance de 7700 km. C'est la plus forte secousse ressentie à Zurich depuis les dix dernières années.

D'après les données des stations sismologiques de Coire et de Neuchâtel, il est probable que ce tremblement de terre s'est produit dans *l'Asie orientale (Mandchourie) ou aux Indes* occidentales.

---

41 *Feuilleion de LA LIBERTÉ*

S'ils connaissaient leur bonheur !

par Jules PRAVIEUX

—o—

Emile pria les deux gendarmes de parler à voix basse, d'amortir, si possible le bruit de leurs pas sur le carreau de la cuisine, pour ne pas réveiller Mme Lefresne qui, épuisée par les angoisses de cette nuit, sommeillait dans la pièce voisine. Il voulut lui éviter le déchirement de cette séparation, de ce départ entre deux gendarmes. Il demanda la permission de lui écrire ainsi qu'à M. Randon, prit du linge dans une armoire et dit, simplement : « Messieurs, je suis à vos ordres. » Puis, il suivit les deux gendarmes. Comme il allait franchir la barrière qui fermait la cour, Emile se retourna et, d'un long regard douloureux, enveloppa la maison, le moulin, le verger, tout l'enclos. Quand les reverrait-il ?

Dans sa lettre à M. Randon, le jeune homme lui apprenait son arrestation par *ordre du procureur, son départ imminent pour* Marnant sous la garde du brigadier de gendarmerie, puis brièvement, mais très énergiquement, il affirmait son innocence : « Je vous connais trop, mon cousin, disait-il, et vous me connaissez trop pour qu'un seul instant, je puisse supposer que vous me croyez coupable, et vous n'attendez pas de moi, certainement, que je discute une accusation aussi monstrueuse. Je suis victime d'une machination odieuse. » Il conjurait ensuite M. Randon d'aller lui-même annoncer à Berthe Vallerin ce qui se passait, pour épargner à la jeune fille la lamentable surprise de se l'entendre dire par d'autres. Il le suppliait d'exhorter Berthe au courage, de lui répéter que c'était là une épreuve, terrible sans doute, mais dont il avait la certitude de triompher, de l'assurer enfin que son cœur était à elle pour toujours : « Je n'ai jamais eu beaucoup de goût, fit M. Randon, à me charger de commissions pareilles, mais, en pareil cas, je m'y sens moins disposé que jamais ! »

Il était perplexe. Qu'allait-il dire à Berthe Vallerin ? Ah ! elle lui apparaissait singulièrement délicate, la situation d'un homme délégué vers une jeune fille pour lui affirmer que celui qu'elle aime, son fiancé, n'est point, comme certaines apparences n'autoriseraient que trop à le croire, un vulgaire cambrioleur, un apache : « Encore une scène, pensait-il, moi qui les redoute ! Vraiment, je serais inexcusable de me laisser mêler à ces histoires si je n'avais pas conscience d'être libre, d'agir ainsi parce que tel est mon bon plaisir. » Devrait-il pousser le dévouement jusqu'à vouloir prouver à Mlle Vallerin que cet Emile que, par une plainte inconsidérée peut-être, il avait conduit jusqu'à la prison, n'était pas, ne pouvait pas être le voleur de la villa ? Comment s'y prendrait-il ? Sans doute, il se refusait à le croire coupable, mais ce n'était pas sans quelque effort, et plus, peut-être, par amour-propre que par une conviction raisonnée. Sa foi en l'innocence du meunier n'était pas si ferme qu'elle ne fût minée par aucun doute : il y avait, dans cette affaire, certaines coïncidences vraiment impressionnantes, et il ne se dissimulait pas que tout accablait le jeune homme, les faits, les témoignages, la vraisemblance. Ah ! qu'il eût voulu chasser ce doute qui s'obstinait, qui le torturait ! Où donc pourrait-il aller chercher la bienfaisante certitude ? Auprès de Mme Lefresne ? Il y songea, mais, tout aussitôt, renonça à son projet. Il tremblait à la pensée de se rencontrer avec la malheureuse femme qu'il plaignait sincèrement : « Et dire, s'écriait-il parfois, que c'est sur ma plainte que les poursuites contre Emile ont été ordonnées ! Si c'était à recommencer ! Mais, est-ce que je pouvais savoir !... Comment arrêter maintenant l'affaire ? A qui m'adresser ? Au procureur ? » Il y songeait, mais son intervention était-elle possible ? Serait-elle utile ?

M. Randon souhaitait d'avoir auprès de lui quelqu'un pour le guider, le conseiller, le réconforter ; il se sentait le besoin d'un « cordial ». Et comme il était seul ! Jamais il n'en avait eu à ce point conscience.

Parfois, au contraire, il ne pouvait se défendre d'une certaine aigreur contre Emile Lefresne qui, s'il ne lui avait point soustrait des billets de banque, lui prenait, du moins, une part d'un bien qu'il regardait comme le plus précieux, qu'il considérait même, en quelque sorte, comme sacré : la tranquillité de sa vie : « On ne m'y repincera plus, gémissait-il, à vouloir rendre service à tout prix ! Quelle tablature pour un garçon qui, en somme, ne me tient de rien. Un vague cousin. J'ai envie de tout envoyer promener. Les choses s'arrangeront comme elles voudront ; après tout, je ne suis pas son père. » Une visite qu'il reçut dans l'après-midi coupa court à ses doutes, à ses tergiversations et orienta ses résolutions.

Mme Alphonsine, la figure resserrée comme aux heures mauvaises — allons, bon, elle était encore sous de nuage ! — lui annonça que Mme Pardolles et Mlle Berthe Vallerin l'attendaient au salon.

— J'y vais, fit-il avec un empressement joyeux qui n'échappa point à la gouvernante (son visage se concentra encore un peu plus et ses joues s'effondrèrent dans sa bouche).

— Monsieur Randon, lui dit Mme Pardolles, dès qu'il parut, je vous amène une jeune fille qui voudrait vous adresser une requête.

Il regarda Berthe Vallerin. Il s'attendait à trouver devant lui l'image de la consternation, une lamentable jeune fille courbée sous la honte, terrorisée par l'arrestation de son fiancé. Il fut très surpris de lui voir un visage calme, sans aucune trace de larmes, des yeux qui ne décelaient aucun trouble de l'âme, mais une volonté prête à l'action.

— Eh bien ! mademoiselle, fit-il, tandis qu'à son invitation, les deux femmes prenaient place sur un canapé et qu'il s'asseyait en face d'elles, je vous écoute et, puisque c'est une requête que vous êtes venue m'adresser, je vous déclare qu'elle est exaucée d'avance.

— Monsieur Randon, dit la jeune fille d'une voix décidée où seuls ceux qui la connaissaient pouvaient discerner une note émue, je n'ignore absolument rien de ce qui s'est passé hier et ce matin : j'ai été renseignée aussitôt par mon père. Je crois inutile de vous dire que, pas un instant, je n'ai cru — comme papa m'y invitait — à la culpabilité d'Emile. Je sais qu'il est innocent, j'en ai la certitude, oui, la certitude.

— J'ai la même conviction, déclara Mme Pardolles.

— Et moi aussi, ajouta M. Randon beaucoup plus affirmatif qu'il n'avait été jusque-là, car il se trouvait dans l'une de ces heures où nous aimons étayer notre propre opinion chancelante sur la conviction d'autrui, plus résistante.

(A suivre.)

Publications nouvelles

Abbé J. Millot. *Retraite sur les grands moyens de salut*, In-12. Prix : 5 fr. Franco : 5 fr. 45. Téqui, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris-VIe et à la Librairie catholique, Fribourg.

Après la Retraite sur les *grandes Vérités*, M. l'abbé Millot offre à ses confrères la retraite sur les *grands moyens de salut* : Prière, Confession, Dévotion à Marie. Le volume suivant, qui doit paraître en janvier, nous parlera du grand moyen de salut qu'est la sainte Communion. Que dire de la *manière* du chanoine Millot dont les prêtres utilisent, un peu partout, les volumes de Retraites ? C'est la manière *forte* : ce n'est pas une religion édulcorée qu'il nous présente ; c'est la manière *pieuse* : l'onction pénètre ces pages toutes parfumées de surnaturel ; c'est la manière *intéressante* : les divisions nettes, les traits, les idées clairement exprimées captivent l'attention.

Bon succès à ce nouveau volume, en attendant les autres.

Nouvelles financières

Les caisses d'épargne en déconfiture

La Caisse d'épargne des Franches-Montagnes dépose son bilan, avec un déficit de 1,182,560 francs. Le capital-actions est complètement perdu. Les créanciers perdent le 33 % de leurs dépôts et la totalité des intérêts.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Baisse des cuirs

Le 13 décembre, aux ventes publiques à Zurich, les cuirs de bœuf, de vache et de génisse se sont vendus de 1 fr. 93 à 2 fr. 03.

La baisse sur les prix du mois d'octobre est de 50 à 60 centimes, soit du 20 au 25 %.

Par suite de cette baisse sur les cuirs bruts, l'Union des tanneurs suisses a décidé de réduire proportionnellement les prix des cuirs à semelle. Cette réduction sera d'environ un franc par kilogramme.

Le prix du papier

La fédération suisse des fabricants de papier a décidé de mettre en vigueur, le 16 décembre déjà, les prix réduits convenus pendant les négociations avec le Département suisse de l'économie publique.

Les fabricants se sont résolus à baisser leur prix, par crainte de la concurrence étrangère. En publiant leur décision, ils disent espérer qu'on fermera la porte aux produits du dehors.

Protégez le commerce suisse !

Au sujet de la dernière Semaine suisse, on en raconte une bonne. Un employé du bureau de la Semaine suisse de Bienne se rendit dans un magasin et commanda 1000 enveloppes. Comme le papetier lui demandait s'il n'en fallait pas davantage, l'employé répondit : « Non ; nous en avons commandé un stock en Allemagne ; mais elles ne sont pas arrivées. »

Et la Semaine suisse est organisée pour favoriser l'industrie et le commerce national !

Les vins vaudois

Les vins de la récolte de 1920 de la commune d'Aigle, 32,000 litres, ont été vendus de 2 fr. 30 à 2 fr. 55 ½ le litre. Les vins des hospices cantonaux vaudois se sont vendus de 2 fr. 30 ½ à 2 fr. 61.

FRIBOURG

Nos cercles catholiques

Sur l'initiative du comité du Cercle catholique de Fribourg, c'est tenue hier, dans les locaux de ce Cercle, une première réunion de délégués des cercles conservateurs du canton. Cette réunion comptait une trentaine de délégués. Elle a été présidée par M. l'abbé Ducrest et honorée de la présence de Mgr Esseiva, Rme Prévôt, et de M. Vonderweid, conseiller d'Etat. La majorité des Cercles y étaient représentés. La séance a duré trois bonnes heures et a été animée d'un excellent esprit. On y a traité en parfaite harmonie des questions essentielles du programme des Cercles et des moyens d'établir un contact plus étroit entre ces foyers de vie religieuse et politique.

Trois rapports ont été présentés, l'un par M. l'abbé Ducrest, et les deux autres par M. Firmin Barbey, chef de service.

Le premier a présenté un travail d'un vif intérêt sur la réorganisation de l'Association populaire catholique et le rôle des cercles dans cette réorganisation. Il a très nettement revendiqué pour nos cercles l'honneur et le devoir d'être au premier rang dans la formation ou le développement des sections et des œuvres de l'Association populaire. Mgr Esseiva a salué avec plaisir cette manifestation et précisé l'état présent de la réorganisation du *Volksverein*, faisant appel aux Cercles pour participer effectivement à la création des « foyers populaires » en pays fribourgeois et à l'emprunt à primes lancé par l'Association catholique.

Dans ses deux rapports, M. Barbey a exposé tout d'abord les avantages de relations plus suivies entre les cercles du canton et d'une assemblée annuelle commune de leurs délégués. Il a montré ensuite, dans un second exposé, la situation actuelle des cercles et défini la place que leur passé et leurs traditions leur assignent dans le parti conservateur. Le rapporteur a excellemment mis en lumière les services rendus par les Cercles dans notre histoire politique et il a revendiqué pour eux une représentation équitable dans les organes du parti. Les thèses de M. Barbey, comme celles de M. Ducrest, ont rencontré l'assentiment général. Elles ont fait l'objet d'un certain nombre de résolutions adoptées séance tenante. Le comité du parti conservateur sera immédiatement saisi des décisions prises et prié d'y donner suite dans l'élaboration définitive des statuts cantonaux.

La constitution d'une fédération des cercles a été votée en principe et la commission du Cercle catholique de Fribourg chargée du travail d'organisation, à titre de comité d'initiative. Sur la proposition de M. le conseiller d'Etat Vonderweid, et avec l'agrément de M. le curé Raboud et de M. le député Dumas, présents à la réunion, il a été décidé de tenir la prochaine assemblée des délégués à Vuisternens.

Conférences de la Grenette

Ce soir vendredi, 17 décembre, à 8 h. ¼, conférence de M. Paul Girardin, professeur à l'Université, : *Le sentiment de la montagne chez les romantiques.* (Projections.)

Officier français à la Faculté de théologie

Dans la chapelle d'un Convict de notre ville, les 20 et 21 novembre dernier, Mgr de Boismenu, vicaire apostolique de la Nouvelle Guinée, conférait les ordres mineurs à l'un de ses jeunes confrères de la Congrégation des Missionnaires du Sacré-Cœur, M. l'abbé Bourjade, étudiant à notre faculté de théologie, où il était immatriculé dès le semestre d'hiver 1913-1914.

M. l'abbé Bourjade est le lieutenant Bourjade, dont le *Journal Officiel* français du 10 décembre vient de publier la promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur (il a été nommé Chevalier en juin 1918) avec la citation suivante :

« Aéronautique — Lieutenant d'artillerie, au 35me régiment d'aviation, officier de la plus haute valeur, pilote de chasse d'une héroïque bravoure, spécialisé dans l'attaque des ballons d'observation ennemis ; a rendu d'éclatants services tant par le nombre de ses victoires que par l'exemple magnifique donné personnellement. Quatorze citations. Une blessure. »

L'abbé Bourjade est, comme on le voit, un des as de l'aviation française. Dans une période d'entraînement qu'il accomplit l'été dernier au camp de Chateauroux, il fit faire une randonnée dans les airs à l'Evêque missionnaire qui vient de lui conférer les ordres et au service duquel il compte bientôt mettre, dans l'apostolat océanien sa compétence aéronautique unie au zèle du missionnaire.

Secours aux Suisses

Très nombreux sont les Suisses à l'étranger qui se trouvent dans le besoin et auxquels un prompt secours est nécessaire. Aussi, la Commission cantonale de charité prie-t-elle instamment les communes qui n'ont pas encore organisé la collecte pour le secours aux Suisses de bien vouloir la faire au plus tôt.

Les personnes non atteintes par les quêteuses sont priées de bien vouloir envoyer leurs dons au compte de chèque IIa 40, Fribourg.

Les assemblées du Cercle social

La Fédération ouvrière fribourgeoise, qui a ouvert sa saison d'activité par une conférence très goûtée du R. P. Claverie, convie ses membres à une nouvelle assemblée qui aura lieu demain soir, samedi, à 8 h. ¼, au Cercle social de la Grand'rue. M. l'abbé Savoy, inspecteur scolaire, y parlera d'un sujet des plus actuels pour le monde ouvrier et chacun pourra exprimer son avis sur les questions à l'ordre du jour.

Soirée familière

L'association des jeunes gens de Saint-Nicolas organise pour dimanche 19 décembre, à la grande salle de la Grenette, une séance récréative avec loto-tombola. Un programme des plus intéressants fera l'objet de cette soirée, qui sera agrémentée par de nombreuses productions, musicales, théâtrales, etc. Nul doute que les personnes ayant à cœur d'encourager notre jeunesse se rencontreront nombreuses dimanche soir à la Grenette. Ajoutons que, cette année, quelques productions de l'orchestre Aïda contribueront certainement à rehausser le caractère de cette séance.

Pour l'orphelinat de la Gruyère

L'orphelinat de la Gruyère (Institut Duvillard), à Epagny, recommande à la générosité du public, auquel il n'a jamais fait appel en vain, l'arbre de Noël de ses enfants.

Le bonheur qu'ils éprouvent en ce jour, si impatiemment attendu, est l'œuvre de leurs nombreux bienfaiteurs. Les pauvres petits savent qu'ils ont une dette de reconnaissance et ils s'en acquittent chaque jour en priant Dieu de bénir et de récompenser tous ceux qui s'intéressent si généreusement à eux.

Tous les dons, même les vêtements usagés, seront reçus avec reconnaissance. On peut les adresser directement à l'orphelinat ou les déposer auprès du gérant M. Auguste Barras, agence agricole, Bulle.

Nos asiles d'enfants

L'arbre de Noël de l'asile de Beauregard aura lieu le 21 décembre, à 2 heures et demie, et celui de l'asile de la Providence le 22 décembre, à 3 heures et demie.

Cambriolage à Morat

On a cambriolé, dans la nuit du 14 au 15 décembre, le bureau et la halle aux marchandises de la gare de Morat, ainsi que le kiosque à journaux voisin.

Collège Saint-Michel

Réunion de la Congrégation de la Sainte Vierge, dimanche, 19 décembre, à 18 h. ¼, à la chapelle de Saint-Ignace.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, vendredi, à 8 h., répétition générale. Présence indispensable.

Société de chant de la ville de Fribourg. — Ce soir vendredi, à 20 h. 30 précises, dernière répétition générale urgente pour le concert de l'Orphelinat.

« Cæcilia » chœur mixte de Saint-Jean. — Ce soir, vendredi, à 8 h. ¼, répétition générale.

Musique « La Concordia ». — Ce soir, vendredi, répétition.

Société d'épargne « La Fourmillère ». — Assemblée, répartition, prolongation, samedi soir.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

Le Consistoire

Rome, 17 décembre.

(Stefani.) — Le Pape a tenu hier matin, jeudi, un consistoire secret pour la nomination de divers évêques. Vingt et un cardinaux y assistaient.

Le Pape a nommé le cardinal Merry del Val camerlingue du Sacré-Collège.

Après avoir prononcé une allocution, le Souverain Pontife a annoncé la nomination de plusieurs évêques italiens et étrangers.

La cérémonie terminée, le Pape est rentré dans ses appartements.

Angleterre et Irlande

Londres, 17 décembre.

(Havas.) — La Chambre des communes aborde la discussion de l'amendement au Bill du Home Rule adopté par la Chambre des lords. Le nationaliste Devlin présente un ordre du jour déclarant que la Chambre refuse de poursuivre la discussion de ce Bill avant que le gouvernement ait nettement exposé sa politique irlandaise.

M. Bonar Law combat l'amendement. Il expose à nouveau la double politique du gouvernement : réprimer le terrorisme et prendre des mesures dans le but de rétablir la paix en Irlande. Le gouvernement, dit-il, est prêt à examiner dans un esprit de justice les désirs de l'Irlande et à y faire droit pourvu qu'ils soient compatibles avec les intérêts vitaux du royaume uni. Toutefois, dans aucune circonstance, le gouvernement ne mettra en péril la sécurité nationale. »

Londres, 17 décembre.

(Havas.) — La Chambre des communes a repoussé l'ordre du jour Devlin par 195 voix contre 38.

Londres, 17 décembre.

(Havas.) — La commission d'enquête envoyée en Irlande par le parti ouvrier dit au sujet des incendies de Cork que la police auxiliaire, revolver au poing, avait fait évacuer les rues avant l'heure du couvre-feu, puis aussitôt l'évacuation effectuée, les incendies ont commencé. La commission a décidé d'aller faire auprès de M. Lloyd George une nouvelle démarche pour obtenir une trêve afin que des négociations puissent être entamées entre le gouvernement britannique et les représentants élus du peuple irlandais, en vue d'un règlement définitif de la question d'Irlande.

Londres, 17 décembre.

(Havas.) — La commission d'enquête que le parti ouvrier avait envoyée en Irlande a été reçue hier, jeudi, par M. Lloyd George.

Le premier ministre a exposé à nouveau aux délégués quelle était la ligne de conduite du gouvernement et a ajouté que celui-ci poussait ses efforts en vue de hâter le retour de la paix en Irlande.

L'Angleterre et l'Asie Mineure

Londres, 17 décembre.

(Havas.) — Répondant à une question, M. Hammsworth, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, dit que le gouvernement britannique n'a donné aucune aide financière pour l'entretien des troupes grecques en Asie-Mineure.

Relations anglo-russes

Londres, 17 décembre.

(Lavas.) — Les journaux annoncent que Krassine s'est montré plus conciliant dans l'entrevue qu'il a eue hier avec sir Robert Horne, mais que, toutefois, aucun accord n'est encore intervenu.

D'ailleurs, en raison même du ton adopté dans les messages de Moscou, il semble peu probable qu'un accord puisse être conclu immédiatement.

Le délégué des soviets s'est engagé à communiquer de nouveau avec son gouvernement, et une autre entrevue avec le président du Board of Trade aura encore lieu vraisemblablement dans le courant de la semaine prochaine.

La Pologne et les Soviets

Varsovie, 17 décembre.

Le gouvernement polonais a reçu une note de Ioffe, en date du 11 décembre, dans laquelle il soulève la question de l'occupation de la province de Vilna par les troupes du général Zeligovsky et met en cause le gouvernement polonais. Dans sa réponse, le ministre Sapieha déclare que la question de Vilna ne doit pas être l'objet de négociations entre la Pologne et la Russie des Soviets. Les détachements internationaux arrivent à Vilna uniquement dans le but de maintenir l'ordre sur le territoire en litige entre la Lituanie et la Pologne et leur bonne foi ne saurait être suspectée.

Les socialistes français

Paris, 17 décembre.

(Havas.) — L'Agence Havas reçoit le procès verbal suivant :

Le comité de résistance socialiste s'est réuni le 15 décembre pour examiner les résultats de la conférence internationale de Berne.

Il a reconnu que les conclusions auxquelles elle est arrivée concordent avec le but que doivent se proposer tous ceux qui sont fermement résolus à reconstituer une véritable internationale socialiste.

Il remarque en effet que la réunion nécessaire des éléments socialistes de tous les pays trouverait son point de départ naturel dans la conférence internationale convoquée à Vienne pour le 22 février. Il note que c'est là pour le parti socialiste français l'occasion de suivre la méthode présentée par le congrès de Strasbourg. En conséquence il constate l'accord existant à ce sujet entre l'esprit qui anime le comité de résistance depuis sa formation et l'attitude adoptée par le groupe de la reconstruction internationale à l'égard de la conférence de Berne où il était représenté par MM. Longuet et Paul Faure.

Le roi Constantin à Venise

Venise, 17 décembre.

Le roi Constantin arrivé, mercredi matin, à 3 heures, à Venise, fut reçu à la gare par l'amiral Ypitis et un grand nombre d'officiers des vapeurs grecs arrivés la veille à Venise.

La police italienne avait prévu des mesures de sûreté et avait fait occuper la gare par un cordon de carabinieri. A 8 heures, le roi Constantin a reçu l'ambassadeur grec à Rome, M. Coromilas, le préfet de Venise, etc. Les matelots grecs se sont rangés à la place de la gare ; les matelots italiens formaient la compagnie d'honneur. Le roi fut acclamé avec enthousiasme par les cris : « Cito Basileus ! » Constantin était profondément ému. L'épouse du secrétaire de légation grecque offrit à la reine Sophie un grand bouquet de fleurs. Le roi Constantin, après avoir reçu les vœux des autorités italiennes, défila devant le front de la compagnie d'honneur aux acclamations enthousiastes des matelots italiens. La famille royale se rendit ensuite à bord du croiseur grec *Averof* qui l'amène à Athènes.

D'Annunzio contre le traité de Rapallo

Trieste, 17 décembre.

Gabriel d'Annunzio a envoyé une longue réponse au message qui lui avait été envoyé par 80 sénateurs italiens.

D'Annunzio répète les raisons qui l'incitent à repousser le traité de Rapallo, et il conjure le sénateur Hortis, de Trieste, de faire en sorte que le Sénat repousse le traité.

En Dalmatie

Zara, 17 décembre.

Un grave conflit s'est produit entre volontaires et gardes royales.

Nationalistes et socialistes italiens

Naples, 17 décembre.

A Aquino, un conflit s'est produit entre nationalistes et socialistes.

Il y a eu 4 morts et plusieurs blessés.

Contre un journal

Rome, 17 décembre.

Les mutilés de guerre ont également fait une manifestation contre les locaux du *Giornale d'Italia*, brisant les vitres de la maison.

L'ex-délégué de l'Argentine à l'assemblée des nations

Londres, 17 décembre.

(Havas.) — M. Pueyrredon est arrivé hier soir, jeudi, à Londres, où il a été reçu par M. J.-E. Monck, représentant du Foreign Office, ainsi que par le personnel de la Légation et du consulat d'Argentine.

Avant de se rendre à Liverpool, d'où il doit s'embarquer pour regagner son pays, le ministre des affaires étrangères argentin rendra visite à lord Curzon.

Dans les milieux informés, on assure que sa visite n'a aucune signification politique, pas plus qu'un rapport quelconque avec l'attitude de la délégation argentine à Genève.

La France et Beethoven

Bonn, 17 décembre.

(Havas.) — A l'occasion du 150me anniversaire de la naissance de Beethoven, M. Tirard, haut commissaire français pour les pays rhénans, a fait déposer un souvenir dans la maison natale de l'illustre musicien. Il a également fait don à la ville d'une certaine somme pour l'entretien de cette maison.

Vol postal en Italie

Milan, 17 décembre.

On a soustrait, à la poste, des valeurs pour un demi-million de lires.

Tremblement de terre

New-York, 17 décembre.

(Havas.) — Les sismographes de plusieurs observatoires des Etats-Unis ont enregistré hier la plus violente secousse de tremblement de terre qui se soit produite depuis deux années. Elle a duré près de deux heures et paraît avoir son centre à environ 2800 milles.

Un palais brûle à Berlin

Berlin, 17 décembre.

Le grand palais situé sur la place Alexandre et qui abrite la direction de police de Berlin a été la proie des flammes. Le sinistre s'est déclaré jeudi soir, à 7 heures, dans les combles de l'édifice. Une explosion de gaz très violente s'est produite soudainement, accompagnée d'une détonation qui fut entendue de très loin. Une partie du toit en flammes s'est détachée et tomba dans la rue. Une panique s'ensuivit qui s'empara de la foule accourue sur la place Alexandre. Femmes et enfants s'enfuirent terrifiés. L'explosion renversa les gros poteaux télégraphiques et les fils électriques furent emportés. Les dégâts sont considérables.

La plupart des vitres ont été brisées. Des centaines de dossiers ont été détruits. Les salles où se trouvaient de grandes quantités de marchandises séquestrées par les autorités, telles que des bijoux, des étoffes, etc., ont été complètement brûlées, ainsi que leur contenu.

Les marchandises détruites représentent une somme de plusieurs millions de marks. A 11 heures du soir, bien que l'on ne soit pas parvenu à éteindre complètement le feu, on réussit néanmoins à limiter le foyer de l'incendie. Fort heureusement, on ne signale aucune victime. On n'a pas pu établir jusqu'ici les causes de l'incendie. Par un heureux hasard, le feu a épargné les prisons. Les autorités ont immédiatement procédé à une enquête sévère en vue de découvrir les causes du sinistre.

SUISSE

Au Grand Conseil tessinois

Bellinzone, 17 décembre.

Dans sa séance d'hier jeudi, le Grand Conseil a continué la discussion du projet de loi réglant l'exercice du droit de vote. Il a voté l'introduction de la cabine électorale.

A la fin de la séance, MM. les députés Tarchini, ancien conseiller national, Ferrari et Gaspard Martignoni, de la droite, ont présenté une motion demandant une enquête sur les faits concernant la proclamation de d'Annunzio à la jeunesse tessinoise et les agissements de quelques fonctionnaires de l'Instruction publique.

Le gouvernement, par l'intermédiaire de M. Bonzanigo, directeur des finances, a déclaré ne pas s'opposer à la motion, qui a été renvoyée à une commission spéciale, pour étude et rapport.

CHAMBRES FÉDÉRALES

Berne, 17 décembre.

Le *Conseil national* vote par 92 voix contre 20 son nouveau règlement, qui entrera en vigueur pour la prochaine session. Puis, il reprend la discussion du projet de participation de la Confédération à la Société fiduciaire de l'industrie hôtelière.

LE TEMPS

Les quelques pluies qui sont tombées au commencement du mois n'ont guère remédié au manque d'eau général. Le gel qui a suivi a rendu la situation encore plus grave pour les usines électriques.

Depuis quelques jours, mande-t-on de Zurich, la production des usines d'Eglisau, de Beznau, de Gœsgen, de Laufenbourg, a considérablement baissé. De larges restrictions ont été décidées en ce qui concerne la consommation de l'énergie électrique.

Les derniers bulletins météorologiques annoncent, surtout dans les hautes régions, une aggravation du froid qui, hier matin, a atteint dans quelques stations 20 degrés au-dessous de zéro.

* * *

Le service des eaux de Lausanne annonce que la distribution de l'eau, en ville, devra être suspendue pendant une partie de la journée.

CALENDRIER

Samedi 18 décembre

QUATRE-TEMPS

Saint GRATIEN, évêque

Saint Gratien, d'origine italienne, fut envoyé par le pape saint Fabien en Touraine, pour y prêcher la foi.

CHANGES A VUE

17 décembre, matin

	Demande	Offre
Paris	39 10	40 10
Londres (livre st.)	22 80	23 20
Allemagne (marc)	8 80	9 80
Italie (lire)	23 —	24 —
Autriche (couronne)	1 25	2 25
Prague (couronne)	7 20	8 20
New-York (dollar)	6 35	6 75
Bruxelles	41 50	42 50
Madrid (peseta)	85 —	86 —
Amsterdam (florin)	205 50	206 50

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 17 décembre

BAROMÈTRE

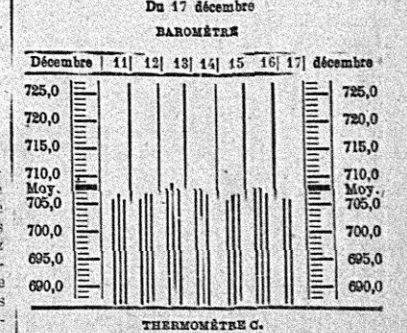

THERMOMÈTRE C.

Décembre	11	12	13	14	15	16	17	décembre
7 h. m.	—2	—5	—4	—4	—4	—7	—12	7 h. m
11 h. m.	—1	—2	—3	—3	—3	—5	—10	11 h. m
7 h. s	—1	—3	—4	—3	—5	—9		7 h. s

Buvez le
STIMULANT
Apéritif au vin et quinquina

†

Monsieur Eugène Gillard, à Cottens ; Mme et M. Bourqui-Gillard et leurs enfants, à Romont, et les familles parentes et alliées font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur regrettée mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine

Madame Brigitte GILLARD
née Gobet

pieusement décédée le 15 décembre 1920, à l'âge de 53 ans, après une longue et pénible maladie, munie des secours de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu en l'église de Villaz-Saint-Pierre, samedi, 18 décembre, à 9 heures du matin.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Madame veuve Zamofing et ses enfants : Auguste, Julien, Robert, Eugène, Yvonne, Jean et Marie, à Fribourg ; la famille Eugène Zamofing, à Noréaz ; la famille Auguste Zamofing, à Praroman ; Mme veuve Schmidt et ses enfants, à Fribourg ; M. et Mme Pierre Hayoz et leurs enfants, à Belfaux, M. Alfred Zamofing, en France ; la famille Sciboz, à Fribourg ; M. et Mme Mignardan, au Maroc, et les familles parentes et alliées ont la douleur de faire part de la perte, cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Etienne ZAMOFING

leur cher époux, père, frère, beau-frère, oncle, cousin et parent, enlevé à leur affection, le 15 décembre, à l'âge de 51 ans, après une courte et cruelle maladie vaillamment supportée, muni des sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à l'hôpital des Bourgeois, le 18 décembre, à 7 h. ½.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Monsieur et Madame Emile Roux ;
Monsieur et Madame Hubert de Boccard et leurs enfants ;
Madame Ernest de Weck-Boccard et ses enfants, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame ROUX
née Madeleine de BOCCARD

leur mère, tante et grand'tante, pieusement décédée à Marseille, le 16 décembre, à l'âge de 97 ans.

Une messe sera célébrée pour le repos de son âme, samedi, 18 décembre, à 8 h. ½, à l'église Saint-Pierre.

Dimanche 19 décembre
Distribution de fruits du Midi
Au Buffet de la Gare de Grolley

BONNE MUSIQUE
INVITATION CORDIALE

11053-1432 **Le tenancier.**

ON DEMANDE

à acheter **une bicyclette** en parfait état, pour fillettes. P 10868 F 11059
S'adresser **Rue de l'Hôpital, 29, IIme.**

A VENDRE

une belle voiture neuve, essieux patent, ainsi qu'une voiture ordinaire peu usagée.
S'adresser à **M. Finry,** *maréchal,* **à Rossens** (ct de Fribourg.). 11027

ENCHÈRES JURIDIQUES

L'Office des poursuites vendra le **vendredi 17 décembre, à 5 h. de l'après-midi,** à l'atelier **de marbrier R. Jungo,** *rue de Morat,* 2 monuments, marbre blanc un en marbre noir, et 3 plaques marbre blanc.

FRUITS

Noix : 5 kg. 7 fr. 50.
Noisettes : 5 kg. 9 fr.
Châtaignes : 5 kg. 3 fr. 50.
Oranges : 5 kg. 4 fr. 50.
Figues en couronne : 5 kg. 7 fr. 50 franco.
W. Quadri, Carnago (Tessin.) 110 0

Entreprises électriques fribourgeoises

SERVICE DES EAUX

Malgré les avis insérés dans les journaux de ces jours derniers, concernant l'économie la plus stricte que tous les abonnés à l'eau doivent s'imposer, nous constatons que le débit journalier n'a pas subi la diminution à laquelle nous pouvons arriver si tous les abonnés suivent nos instructions.

Nous ajoutons que la perte inutile d'eau que nous constatons fait également subir un déchet considérable à notre fourniture d'énergie électrique.

Nous informons nos abonnés que, par suite de la persistance du régime très bas des eaux, nous nous verrons dans l'obligation de prendre des mesures très sévères s'il n'est pas tenu compte de nos instructions soit :

1. Les installations doivent être tenues en bon état ; tout écoulement inutile doit être évité.
2. Un petit filet d'eau est toléré aux robinets exposés au gel, par contre, les autres doivent être fermés.
3. Pour arrêter tout de suite tout écoulement inutile à un robinet ou un réservoir ne fonctionnant pas bien on est prié de téléphoner au No 402.

Les agents du Service des eaux ont reçu des instructions très sévères et ont constamment le droit, conformément à l'art. 14 du règlement, d'inspecter les installations pour s'assurer qu'il n'y a pas d'abus.

Nous comptons sur le bon esprit de nos abonnés pour nous aider à passer cette période critique sans que nous soyons obligés de prendre d'autres mesures. 11,032

Entreprises électriques fribourgeoises :
LA DIRECTION.

A VENDRE

autosacoche HP 1920

grand luxe, roue de secours, éclairage électrique, chassis de rechange à enlever cause achat d'auto. Prix **4600 fr.** 11043
S'adresser : **Jean Lagrive, entrepreneur, Roche** (Vaud)

A VENDRE

4 taures

de montagne, prêtes aux veaux, pie-rouges, ayant été vaccinées, ainsi qu'une certaine quantité de pommes de terre. 11042
S'adresser sous chiffres P 10816 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

A VENDRE

à 10 minutes de la gare et de la ville de Romont

jolie maison

située au soleil levant, de 2 logements de 3 chambres et cuisine, lumière électrique, buanderie, de grandes caves, assois à porcs, grande remise et ½ pose de terre en pré et jardin. 11,046
S'adresser sous chiffres P 10 844 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

Pour Sociétés de laiteries

Pèse lait automatique, agrandi et perfectionné, force 40 k. 11,019
G. Chanson, *inventeur et constructeur,* **Moiry, Vaud.**

A VENDRE

1 porcelet de 7 semaines, chez **Alphonse Sauterel, Nierlet, près Neyruz.** P 10857 11051

A vendre

1 génisse noire et blanche, non contaminée 11,045
S'adresser sous chiffres P 10,863 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

Complets Pardessus Raglans

Dernière Nouveauté
à Fr.

75	85	100	125	150

COMPLETS & PARDESSUS pour JEUNES GENS de **50 à 100 fr.**

Présentement, il se fait une réclame insensée sur la baisse de différents articles. Nous rendons notre clientèle attentive au fait que notre „Maison" a depuis **plusieurs semaines** déjà, sans bruit, sans réclame vaine, opéré une **appréciable réduction** sur ces marchandises. Tout le monde pourra s'en convaincre en visitant librement nos magasins, sans nulle obligation d'acheter. — Comme par le passé, elle emportera de cette visite la **certitude** que nos rabais n'ont nui **ni** à la qualité, **ni** à l'élégance des vêtements mis en vente.

HABITS de garçons **de 30 à 70 fr.**

Pantalons, Vestons doublés chauds, Tricots Gilets fantaisie laine avec et sans manches
PRIX MINIME COMME DE COUTUME

KRŒNER-NAPHTALY

FRIBOURG
34, Avenue de la Gare, 34

A VENDRE

1 porcelet de 7 semaines, chez **Alphonse Sauterel, Nierlet, près Neyruz.** P 10857 11051

CONFECTIONS POUR DAMES

Manteaux, blouses, jupons, peignoirs
etc., etc.
TISSUS EN TOUS GENRES
MAGNIFIQUES OCCASIONS RABAIS 20 %.
J. MONNEY, *29, avenue de la Gare* **Fribourg.**

THÉATRE DE FRIBOURG

Vendredi 17 et dimanche 19 décembre 1920
Caisse 8 h. *Rideau 8 ¼ h.*

Le Chef-d'œuvre d'Edmond Rostand

CYRANO DE BERGERAC

Comédie héroïque en 5 actes
donnée par la **Sarinia**
Section académique des Etudiants suisses

1er acte
Une représentation à l'Hôtel de Bourgogne
2me acte — 4me acte
La Rotisserie des Poëtes — *Les Cadets de Gascogne*
3me acte — 5me acte
Le baiser de Roxane — *La Gazette de Cyrano*

Les quatres premiers actes en 1640. le 5me en 1655.
Costumes de l'époque de la maison Ciotrat de Genève.
Prix des places : Loges de face, 5 fr. : loges de côté, 4 fr. ; parquets, 3 fr. 50 ; parterres, 3 fr. ; galeries de face, 2 fr. 50 ; galeries de côté, 1 fr. 50 ; galeries non numérotées, 1 fr. (Impôts en plus.)

Mises de bois de feu

Le lundi, 20 décembre, à la forêt cantonale de Châtillon :

50 moules foyard, 30 moules sapin ;
4000 fagots de foyard ; 10 tas de belles lattes ;
20 billes de bois dur. 11007

Rendez-vous des miseurs à 9 ½ heures du matin, au Bois du Lac, près Grangeneuve.
L'inspecteur des Forêts du 1er arrond. :
J. DARBELLAY.

BÉNÉFICES SÉRIEUX offerts à correspondants des deux sexes. — Journal Echo Universel — Bayonne France. (un numéro spécimen 0.50). 11034

Ouverture

de nos magasins
80, RUE DE LAUSANNE, 80
SAMEDI
18 décembre

E. WASSMER S. A.

Fribourg

Nos magasins de la Rue du Pont suspendu restent ouverts comme par le passé. 11063-1434

Grande salle de la Grenette

DIMANCHE 19 DÉCEMBRE 1920
à 8 ¼ heures du soir

SOIRÉE FAMILIÈRE

ORGANISÉE PAR
l'Association des jeunes gens de Saint-Nicolas

TOMBOLA
Un mari pour 30 ct.
Comédie en un acte
Productions diverses
Orchestre Aïda

Entrée libre. **Carton 1 fr.**
Les membres, parents et amis de la société y sont cordialement invités. 11070
LA SALLE SERA CHAUFFÉE

Vente juridique

Lundi, 20 décembre, dès 10 heures du matin, devant le domicile de veuve A. Morand, épicière, à Ponthaux, l'Office des faillites de la Sarine, vendra aux enchères publiques, une certaine quantité d'épicerie, mercerie, tabac et cigares, etc, provenant de la masse en faillite de veuve A. Morand, prénommée. 11057
Office des faillites de la Sarine.

Beau cadeau de Noël

Caisse de luxe de 5 kg., contenant : dattes, amandes, figues, noix, raisins-malaga, noisettes, oranges, etc., Fr. **8.75,** franco. **Oranges,** belles, 100 pièces : Fr. **9,25,** franco. 10925-1419
Morganti & Co, Lugano

A vendre

un beau et bon

DOMAINE

d'environ 50 poses, dans la Veveyse, tout attenant. A 5 minutes d'une gare.
S'adresser sous chiffres P 10864 F à *Publicitas S. A. Fribourg.* 11056

A VENDRE

3 porcs

de 4 ½ mois. 11035
S'adresser à **M. Elie Dubey, à Courtepin.**

Viande fraîche

première qualité
à la
Boucherie chevaline, Louis RESS,
ruelle des Augustins,
FRIBOURG.

A LOUER

à Fribourg, joli

chalet meublé

bien situé. Conditions avantageuses. 11028
S'adresser par écrit sous chiffres P 10 8 6 F à *Publicitas S. A., Fribourg*

Cadeaux utiles !

GRAND CHOIX de
parapluies et de **cannes**
Recouvrages **Réparations**
— Prix modérés —

Louis MOOSBRUGGER
62, Grand'Rue, 62, Fribourg
SERVICE D'ESCOMPTE

Complets Anglais

qui étaient destinés à être vendus 130, 140 et 150 fr., offerts à **75.—**

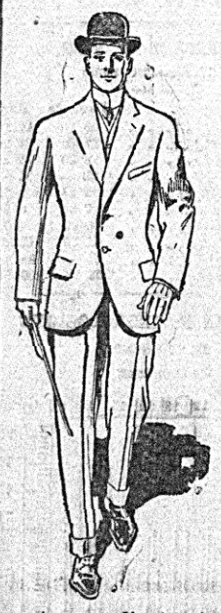

Voilà une occasion qu'il faut saisir, car elle vous permet d'économiser de 50 à 70 fr. sur votre nouveau costume.

Vous pouvez choisir un vêtement en serge bleue ou marron, ou en draps anglais gris mélangés.

Toutes les tailles à

75 fr.

Aucune liquidation, ni vente au rabais ne peuvent rivaliser avec ces prix.

Il faut absolument venir voir ces costumes.

EXCELSIOR

FRIBOURG
Mêmes maisons : **Berne, Lausanne, Genève**

Enchères publiques

Samedi 18 décembre 1920, dès 2 heures de l'après-midi, à la grande salle de la Maison judiciaire, à Fribourg

VENTE

de **90 tableaux à l'huile & gravures modernes,** tels que paysages natures mortes, marines, scènes de genre, portraits, vues d'Orient, etc.

Exposition le vendredi 17 décembre, dès 2 heures, et le samedi de 8 heures à midi. Entrée libre. P 10870 F 11065

Le juge de paix : **Buman**

Nous sommes heureux

de constater
que la **baisse générale**
que nous voulions à Fribourg
s'est enfin réalisée

de même que dans toutes les villes où nous avons des succursales. Pour cela nous donnerons régulièrement nos marchandises **plus BAS que le cours.**

(Nous rappelons que les marchandises ne convenant pas sont reprises et l'argent rendu).

Voici quelques nouvelles occasions :

Couvertures milaine

	Grandeur moyenne		
Série	I	II	III
	4.90	**5.60**	**7.50**

Draps de lits couleur

	147/190	147/210	170/210	170/220
La pièce	**7.85**	**8.50**	**9.85**	**10.85**

Caleçons pour hommes, en tricot, très chauds la paire **3.45**
Complets-salopettes en croisé, très solide la paire **15.85**
Chemises blanches, pour hommes, avec devant fantaisie, jolie qualité la pièce **6.95**
Camisoles pour dames, longues manches, en tricot chaud **1.55**
Chemises pour dames, en belle toile brodée, qualité supérieure la pièce **3.55**

Voici quelques articles faisant fureur et dont nous vous prions de profiter avant épuisement momentané.

Laine superbe l'écheveau de 50 gr. **0.95**
Laine qualité supérieure, toutes teintes, l'écheveau de 50 gr **1.45**
Laine genre mignon la pelote **1.45**
Jaquettes tricot laine **15.85 & 19.50**

AUJOURD'HUI, L'ÉCONOMIE DE TOUS EST D'ACHETER :

Au Meilleur Marché

12, Avenue de Pérolles, FRIBOURG
notre renom s'étendra au loin dans les villes et les campagnes
CAR CE SERA TOUJOURS
MEILLEUR MARCHÉ